

---

## La Défense Anti-Missile et l'Alliance Atlantique

---

Pierre-Etienne CHAMPENOIS\*

Septembre 2007

Le Traité ABM de 1972 limitant les capacités défensives des États-Unis et de l'URSS a été considéré à juste titre comme la base juridique d'un système de dissuasion fondé sur le choix délibéré de la vulnérabilité réciproque qu'on a appelé aussi Destruction Mutuelle Assurée, ou MAD selon son acronyme anglais.

L'abrogation du traité par les Américains en 2002 ne pouvait dès lors que signifier ou confirmer de façon formelle ce qui était déjà une réalité avérée depuis les années nonante, à savoir que l'ordre stratégique ancien avait vécu. Cette abrogation à l'initiative des Américains signifiait aussi la fin de ce qu'on a appelé le duopole avec comme conséquence pour la Russie la fin de son statut de superpuissance.

Psychologiquement on peut donc comprendre que tout ce qui touche à la problématique antibalistique revête en Russie un caractère sensible et puisse susciter des réactions épidermiques. Pour être psychologiques, ces réactions n'en sont pas moins politiquement significatives. Elles doivent donc être intégrées dans notre argumentation.

D'où la nécessité de remettre les choses en perspective entre nous pour mieux répondre aux préoccupations, fussent-elles non fondées, de la Russie. Tel est le but d'une étude qui, au départ d'un passé sans doute révolu mais encore vivant (1.), tente de tirer des enseignements utiles pour l'avenir (2.).

### 1. Bref retour en arrière : les beaux jours du duopole

Le Traité ABM fut avant tout le résultat d'une analyse partagée entre Américains et Soviétiques dont il ressortait qu'en l'état des technologies et des moyens, une défense antibalistique, comme on disait à l'époque, quelle que soit son architecture, n'était pas en mesure d'offrir une protection autre que très limitée territorialement. Une telle défense était en outre déstabilisante parce que non fiable. Le résultat net se situait donc à l'inverse de l'effet recherché, à savoir une meilleure prévisibilité.

Les Américains n'entendaient pas pour autant faire définitivement l'impasse sur la défense balistique. Ils voulaient surtout gagner du temps et voir venir. Le traité ABM n'impliquait donc pas d'interdiction absolue.

---

\* Pierre-Etienne CHAMPENOIS is Senior Research Fellow at EGMONT – The Royal Institute for International Relations. May 2007.

Il autorisait la poursuite de la recherche et se bornait à limiter le déploiement à deux, puis à un seul site de part et d'autre, donc à un dispositif dont la valeur opérationnelle était plus symbolique que réelle. L'essentiel était finalement de préserver pour l'avenir la légitimité du fait anti-balistique.

Pour les Soviétiques, il s'agissait plutôt de fermer certaines options technologiques qu'ils avaient explorées mais que, déjà à l'époque, ils ne considéraient pas, ou plus comme prometteuses, entre autres par crainte que le coût d'une course aux armements défensifs ne vienne grever le développement de leurs capacités offensives qu'ils ont toujours jugé comme prioritaires.

Donc dès le départ, les arrière-pensées des uns et des autres n'étaient pas nécessairement identiques ni symétriques mais il y avait un accord objectif suffisant entre deux parties qui allaient bientôt apparaître comme des partenaires autant que des adversaires, pour qu'elles s'engageassent dans la voie d'un régime de dissuasion « maîtrisé » dont les piliers furent ABM, SALT, START. Il était évident aussi que cet accord objectif mais par hypothèse précaire allait être mis à l'épreuve du temps.

C'est ainsi que, en 1983, le projet SDI (guerre des étoiles) du Président Reagan vint menacer de remettre fondamentalement en cause l'ordre contractuel établi en 1972 avec le traité ABM. Porteur de grands espoirs pour les uns et de grands dangers pour les autres, Le SDI, projet controversé s'il en fût, allait lui aussi soulever des questions quant à sa faisabilité et à son efficacité minimum face à une menace globale et surtout massive (plus de 12000 têtes). L'absence de réponse convaincante à ces interrogations fondamentales ne devait conduire, sous la première administration Bush, non pas à l'abandon formel du projet mais à sa mise en veilleuse. Le traité ABM profitait de la sorte d'un sursis de quelques années.

La disparition de l'URSS, et donc de la menace, fit le reste. La désescalade s'est rapidement substituée à l'escalade. Les niveaux effectifs des arsenaux stratégiques en présence sont aujourd'hui en dessous des niveaux autorisés par les accords START I (1985) et II (1993), même si ce dernier n'a pas été ratifié par les Russes, soit environ quatre fois inférieurs à ceux de 1990.

La réduction de la menace stratégique émanant de l'URSS ou plutôt sa réduction de fait à un niveau résiduel que l'on peut qualifier de raisonnable et stabilisant dans un nouveau contexte Est/Ouest excluant tout potentiel de première frappe, n'a pas pour autant mis un terme au débat sur la défense anti-balistique. Au contraire, le nouveau contexte stratégique créait les conditions d'une réactualisation de la problématique antimissile. En effet, dès lors qu'il ne s'agissait plus de dissuader une action massive dans un cadre strictement bipolaire, mais de ramener les ambitions au développement d'une défense crédible contre une menace « tierce » par hypothèse limitée, l'option défensive redevenait rationnelle et économique. Le traité ABM, élément central de l'ancienne architecture bipolaire, n'avait plus sa raison d'être dans le nouveau contexte multidimensionnel. L'abrogation unilatérale du traité ABM à l'initiative des Américains en 2002, après de vaines tentatives d'adaptation pour rencontrer des objections russes elles-mêmes avancées avec plus de résignation que de détermination, aboutit à tourner la page d'un régime de dissuasion vieux de trente ans et dont le succès aura été qu'il n'a jamais du être mis à l'épreuve.

Au-delà de toutes ces considérations stratégiques, doctrinales ou techniques, il existe une réalité politique évidente dont nous devons être conscients. Au vu de ce bref rappel

historique, la pensée russe actuelle plonge ses racines dans la mémoire soviétique et dans un passé récent qui a laissé des plaies mal refermées. La Russie porte toujours en elle et peut être même plus qu'hier, vu la nouvelle sûreté de soi dont elle fait preuve, l'humiliation de la défunte URSS. Le débat antimissile d'aujourd'hui en est une illustration parmi d'autres.

## 2. L'avenir de la défense antimissile, la Russie et nous

Ce n'est pas tant que l'histoire se répète, c'est plutôt qu'elle continue avec toutefois des différences notables. Certes, les éléments structurants du nouveau débat sur les antimissile demeurent, comme précédemment, de trois ordres : **politique** ou **stratégique**, mais aussi et peut-être surtout **technique**, c'est-à-dire relatif à la faisabilité, efficacité et la fiabilité, et enfin **opérationnel** notamment pour tout ce qui touche à la doctrine d'emploi, au temps de réaction, et à la chaîne de commandement. Toutefois ces éléments, pour être similaires ne sont pas identiques dans la mesure où, précisément, le contexte dans lequel ils s'appliquent n'est plus le même. Le problème avec les Russes est qu'ils veulent voir les similitudes et ignorer les différences ; prétendre évaluer les nouvelles données politico stratégiques à partir des anciens critères consiste d'emblée à fausser le jeu.

### 2.1. Au plan politico stratégique

Aujourd'hui, il ne s'agit plus à proprement parler de **dissuasion** mais d'assurer sa **défense** au sens classique du terme contre une menace émanant non plus d'un « partenaire » mais d'un « adversaire » ou d'adversaires potentiels au comportement par hypothèse aléatoire et imprévisible et par rapport auxquels la notion même d'équilibre dissuasif, avec tout ce que cela implique sur le plan d'une relation quasi contractuelle, comme c'était le cas pendant la guerre froide, n'a pas de sens. Tout ceci nous amène à devoir nous poser un certain nombre de questions.

#### 2.1.1. La menace est-elle réelle et imminente ? — Quel type de riposte ?

Le point de départ de toute réflexion stratégique commence par une évaluation de la menace, de son identification ou de son origine, de son acuité et de ses caractéristiques. Nous avons visiblement une divergence de vues avec les Russes (et entre nous ?) sur ce point, notamment en ce qui concerne son caractère plus ou moins immédiat.

Les Russes défendent, depuis longtemps et avec beaucoup de constance, qu'il n'y a pas, à terme prévisible, de menace de caractère intercontinental du type de celle que le projet américain est censé contrer. Ni l'Iran, ni le Pakistan, ni la Corée, ni même l'Inde ne disposent et ne disposeront avant longtemps des moyens opérationnels propres à mettre en œuvre une capacité effective à longue portée même minimale. Quant à la Chine c'est un autre problème, mais il n'entre pas pour le moment dans l'équation qui nous intéresse.

Tout cela est peut-être vrai mais est-ce pour autant déraisonnable d'anticiper l'éventualité d'une telle menace, et de s'y préparer ? Les Russes feignent-ils de ne pas ressentir la menace pour des raisons de convenance tactique (pas de menace, donc pas de débat) ou parce qu'ils ont d'autres priorités (diviser les alliés par ex.) ?

Pourtant, la Russie reconnaît l'existence virtuelle sinon déjà actuelle, d'une menace iranienne ou pakistanaise à portée moyenne (moins de 5000 Km). Elle ajoute toutefois que l'architecture du système de défense envisagé par les Américains contre des missiles à longue portée n'est pas susceptible de couvrir adéquatement le champ à moyenne portée, certainement pas à partir de l'Europe centrale lorsqu'il s'agit du segment concernant l'interception exo atmosphérique, précisément celui dont il s'agit en l'occurrence. La Russie fait-elle cette distinction entre longue et moyenne portée sur la base de considérations opérationnelles objectives ? Ou s'agit-il plutôt d'un raisonnement dogmatique selon lequel dès l'instant où on parle de menace intercontinentale, c'est en fait elle, la Russie, qui est visée puisqu'elle est jusqu'à nouvel ordre la seule puissance non occidentale à détenir ce type de capacité ? On retrouve aussi dans ce type d'argumentation des éléments de « l'ancienne pensée » qui renvoient entre autres au débat sur les INF des années quatre-vingt : à savoir que l'idée même que les États-Unis puissent déployer en Europe des éléments menaçant la Russie, donc considérés par elle comme stratégiques, et dont l'effet serait de réduire même indirectement sa capacité offensive, donc de riposte, est contraire aux « règles du jeu duopolistique ». Le problème est qu'il ne s'agit plus du même jeu.

C'est sans doute à partir de ce type de raisonnement doctrinal datant de la guerre froide que la Russie avance la menace d'une possible riposte asymétrique sous la forme d'une dénonciation des accords INF. Tout cela apparaît sinon vain, car sans réel impact stratégique, en tous cas comme très artificiel dans le nouveau contexte géopolitique.

Quoi qu'il en soit de ces arguties doctrinales, une chose paraît à ce stade évidente : il n'est pas raisonnable, intellectuellement, de nier purement et simplement l'existence et encore moins l'éventualité à terme d'une menace de caractère stratégique. Quel que soit le nom qu'on veuille lui donner, l'émergence d'une telle menace est tout simplement dans l'ordre des choses.

Indépendamment de ce que peuvent ou veulent penser les Russes, nous sommes assez mal placés pour convaincre les Américains, toujours dominés par le syndrome du 11/09 qu'ils ne sont pas menacés tout simplement parce que nous-mêmes, ou les Russes, ne ressentons pas les choses de la même manière. Dans ces conditions, prétendre nier la menace consiste tout simplement à prendre le risque d'un nouveau malentendu euro atlantique et sans doute aussi intra européen. Cela consisterait à faire du *decoupling* à l'envers.

### *2.1.2. La relation défensive/offensive – que reste-il encore de la dissuasion ?*

La mise en place d'une capacité de défense antimissile nous ramène à un vieux débat de nature stratégique-philosophique sur l'essence de la dissuasion et sur la relation entre la défensive et l'offensive. On entend parfois l'argument selon lequel tout ce qui renforce la capacité de défense aurait pour effet de diminuer l'inévitabilité, et donc la crédibilité d'une riposte dévastatrice notamment nucléaire. Privilégier le volet défensif équivaldrait donc à démobiliser l'offensif. Il s'agit une fois encore d'un débat dépassé sur ce qu'on a appelé la « dissuasion du faible au fort ». La « vieille pensée » n'est pas nécessairement le privilège exclusif de la Russie. Dans l'après guerre froide, qui est encore le fort et qui est le faible ?

L'important est que l'éventualité d'une telle riposte fasse partie de l'équation. La disposition d'une capacité de défense crédible, notamment face à une menace limitée, n'enlève rien à la crédibilité d'un potentiel offensif ni surtout à l'éventualité d'une action préventive. De toute

façon, s'agissant du cas de l'Iran, l'action préventive pourrait bien être le fait d'une puissance tierce, Israël par exemple, avec des retombées collatérales imprévisibles en Europe ou ailleurs. Dans une telle éventualité, un parapluie défensif pourrait s'avérer plus efficace qu'une riposte offensive de « l'Occident » laquelle serait de toute façon tardive ou mal calibrée. C'est même dans cette hypothèse qu'il faut sans doute voir la justification la plus convaincante, y compris du point de vue européen du système antimissile tel qu'envisagé. Dans ce contexte, l'existence d'un bouclier défensif constitue une assurance supplémentaire. Une autre question est évidemment de savoir si un investissement dans des capacités défensives n'aurait pas comme effet induit de réduire les moyens affectés à la modernisation des capacités offensives. Ceci relève évidemment d'un raisonnement économique financier qui mérite considération et auquel la Russie est certainement sensible, tout comme le Congrès américain lui-même.

### *2.1.3. Une sécurité égale pour tous, mais laquelle ?*

La question du « couplage » n'a pas disparu avec l'URSS. Elle est inhérente à l'Alliance. Elle résulte de l'absence de continuité géographique entre les deux rives de l'Atlantique qui, elle-même, induit l'inquiétude congénitale des Européens par rapport au risque de l'unilatéralisme, sinon de l'isolationnisme américain. La question est donc ancienne. Elle reste posée mais, une fois encore, dans des termes différents.

Il s'agit cette fois de déployer en Europe un système américain comme sous élément d'un ensemble dont la vocation première n'est plus de dissuader l'URSS par rapport à l'Europe, comme au temps des INF, mais de défendre les États-Unis contre une menace « tous azimuts ». Ici le problème est que la couverture de l'Europe, dans l'actuel projet américain, n'est pas prioritaire et que, autre circonstance aggravante, cette couverture ne s'étend pas à l'Europe du sud. Il est ironique de voir la Russie mettre l'accent sur ce point particulier non dans un souci de couplage — l'URSS a au contraire toujours cherché à découpler — mais pour mieux illustrer aux yeux des Européens le manque de cohérence 'atlantique' du projet américain.

Quoi qu'il en soit, il s'agit ici, et avant tout, d'une problématique interne à l'Alliance à laquelle nous devons nous garder de mêler la Russie. Ce n'est pas la première fois, ni probablement la dernière, que l'Alliance doit aborder ce type de problème auquel, il faut bien l'avouer, il n'y a pas de solution qui soit à la fois tout à fait satisfaisante politiquement et viable opérationnellement. Le minimum sera en tout cas de veiller à la compatibilité du système américain quel qu'il soit, avec un système OTAN quel qu'il soit.

### *2.1.4. Solidarité face à la menace — qu'en est-il de l'indivisibilité de la défense ?*

Les modalités du déploiement tel qu'il est envisagé à ce stade dans le cadre d'un 'arrangement bilatéral' avec deux pays alliés agissant à titre individuel n'est pas non plus sans poser de sérieux problème au titre de la solidarité européenne et atlantique.

On peut comprendre, sinon admettre que la Russie ait comme politique de développer ses relations avec l'Alliance tout en cherchant à diviser les alliés. Le comportement américain a été, au départ du moins, plus surprenant car il risquait, lui aussi, d'aboutir au même résultat du fait de son approche bilatérale et sélective.

Le choix de la Pologne et de la Tchéquie, probablement sur base d'un dossier opérationnel et technique, mais non exempt de considérations politiques, lesquelles pourraient même avoir été déterminantes, entraîne nécessairement comme double conséquence d'être reçu par la Russie comme une provocation supplémentaire après les assurances données à l'occasion de l'élargissement de l'alliance, ou en tout cas comme une circonstance politiquement aggravante.

La question n'est pas que le déploiement n'intervienne que dans deux pays, fussent-ils « nouveaux », mais bien de veiller au maintien de la solidarité de décision et à l'indivisibilité du risque et de la sécurité entre tous les alliés qu'ils soient nouveaux ou anciens. En d'autres mots, la décision gagnerait à être sinon commune, du moins partagée, comme ce fut le cas pour le déploiement des INF dans cinq pays.

## **2.2. Au plan technique et opérationnel : Architecture et performances**

Nous retrouvons ici les paramètres habituels qui doivent être pris en compte dans toute forme d'évaluation relative à un système d'arme et à son déploiement opérationnel. Pour l'évaluation des paramètres techniques, nous sommes entièrement dans les mains des Américains ; ce d'autant plus que, sauf développement improbable, nous ne sommes pas candidats à l'achat et qu'il ne s'agira pas non plus d'un programme multilatéral auquel nous serions associés, et dans lequel nous aurions notre mot à dire. Nos moyens d'évaluation autonome notamment en matière de fiabilité du système sont nécessairement limités. Pourtant ces points, y compris la question d'éventuelles retombées de débris, sont déterminants pour porter un jugement autorisé sur les qualités intrinsèques du programme et des garanties concrètes qu'il offre (taux de couverture et probabilité d'interception réussie en fonction des scénarios considérés).

Notre meilleur allié dans cette affaire est sans doute le congrès américain toujours attentif à des considérations de coût/efficacité sur lesquelles les projets précédents ont d'ailleurs échoué. Il faut aussi savoir que le taux d'interception doit être égal ou proche de 100% pour justifier la crédibilité du système.

Une chose est sûre : indépendamment des progrès technologiques réalisés ces dernières années, il y a des doutes quant aux performances escomptées du système. D'après des sources américaines sérieuses, le résultat des essais est mixte, ce qui n'est pas en soi surprenant. Ce doute, ni nous, ni probablement personne ne sera en mesure de le quantifier. Vraisemblablement en sera-t-il toujours ainsi du moins tant que le système n'aura pas été testé dans la réalité d'un échange opérationnel, donc ex post. Mais personne ne souhaitera en arriver là.

## **2.3. Aspects opérationnels**

Les problèmes à ce niveau relèvent moins, comme c'était le cas précédemment, de considérations de doctrine d'emploi c'est-à-dire comment moduler la riposte dite flexible dans le cadre d'une stratégie de dissuasion au contours relativement bien balisés, que de contraintes techniques et opérationnelles liées à la brièveté du temps de réaction. Ce problème n'est pas à proprement parler nouveau pour l'Alliance puisque, s'agissant de la

menace telle que définie dans le traité de Washington, dès le passage à la phase de l'alerte qui nécessite une décision du Conseil atlantique, la responsabilité opérationnelle passe aux mains de SACEUR et, s'agissant du nucléaire, au Président des États-Unis.

Mais une fois encore, le contexte a changé. Il ne s'agit plus de dissuader un adversaire connu à partir d'une stratégie agréée sinon toujours préétablie, mais de neutraliser, en vol, et avec un délai d'alerte réduit à quelques minutes, une menace de caractère assez largement imprévisible qui pourrait même émaner d'entités terroristes ou non étatiques. Ce qui ne laisse pratiquement aucune place pour une consultation politique préalable.

Idéalement un système antimissile collectif impliquerait une décision d'emploi collective ou partagée. Dans la pratique, ceci aboutirait simplement à rendre le système non opérationnel. Le système ne peut donc fonctionner que sur la base d'une très large délégation de pouvoir, en l'occurrence au profit des États-Unis.

Ceci dit, le problème se poserait plus ou moins dans les mêmes termes s'il devait s'agir, demain, d'un système à vocation collective, qu'il soit OTAN, ou Européen. Dans un cas comme dans l'autre, il faudrait passer par une délégation de la décision à une autorité opérationnelle préalablement désignée. La consultation politique se résumerait à peu de chose, en tout cas pour ce qu'on pourrait appeler la phase à chaud du processus d'intervention.

### *2.3.1. Quelle ligne de conduite pour demain ?*

Il ne sert à rien de nier le problème ni de se voiler la face dans l'espoir que le temps finira par régler les choses, même s'il ne faut pas exclure, comme ce fut le cas pour le SDI, que le nouveau projet américain finisse par rester dans les limbes. Si ce devait être le cas, ce serait alors le résultat d'un choix délibéré du Congrès américain ou d'une nouvelle administration. Les aléas techniques et les contraintes politiques détermineront la viabilité du projet qui nous intéresse aujourd'hui, mais en tout état de cause, la problématique anti-missile restera d'actualité car, aujourd'hui plus encore qu'hier, la réflexion stratégique ne peut se permettre de faire l'impasse sur la défensive.

Au point où nous en sommes, nous devons avant tout baliser le terrain de la réflexion en posant une série de questions, même si nous savons que certaines d'entre elles resteront sans véritables réponses. Il faut autant que possible *objectiver* le débat, c'est-à-dire contourner les écueils d'un dogmatisme dépassé.

Ce débat se situe à deux niveaux, entre alliés d'une part, avec la Russie de l'autre. Ils constituent les deux faces de la même pièce. Encore faut-il ne pas les confondre.

#### **i. Entre alliés**

Le point de départ est d'accepter de prendre en compte la menace telle qu'elle est perçue par chacun des alliés, donc aussi par les Américains. La réalité de notre engagement solidaire découle de l'indivisibilité du risque. Après avoir, pendant des décennies, fait du « couplage » États-Unis/Europe un dogme, il serait surprenant, surtout après le 11/9, que les Européens en arrivent aujourd'hui à donner à croire qu'une menace contre le territoire américain à l'inverse

du territoire européen ne serait pas ressentie comme une menace contre l'Alliance toute entière, c'est-à-dire contre nous-mêmes. Ce serait du découplage à rebours. Il en ressort que :

- C'est à la lumière du principe d'indivisibilité qu'il faudra apprécier les mérites mais aussi les modalités opérationnelles d'un projet qui doit rassembler l'Alliance et non la diviser.
- C'est aussi à partir de cet impératif d'indivisibilité du risque, et donc d'une responsabilité commune face au risque, que nous devons conduire le débat entre alliés, en premier lieu avec ceux qui ont été sollicités comme pays de déploiement. Il n'en va pas simplement de la sécurité de ces derniers mais de notre sécurité à tous.
- Ce n'est pas en exerçant des pressions politiques sur ces pays ou, encore moins, en étant perçus comme tels par les Américains, que nous obtiendrons le meilleur résultat. Ceci aboutirait plus vraisemblablement à diviser une nouvelle fois l'Alliance, et les Européens eux-mêmes qu'ils soient nouveaux ou anciens.
- La meilleure approche consiste donc à *objectiver* le débat en se concentrant principalement sur les aspects techniques et opérationnels pour en tirer les enseignements stratégiques ou politiques, et non l'inverse.
- C'est sur base de telles considérations qu'il faudra développer une appréciation commune de la faisabilité et de la fiabilité d'un projet dont l'architecture et les modalités d'exécution devront préserver, en tout état de cause, le « couplage atlantique » ainsi que la complémentarité avec un système OTAN dont le principe est à l'étude (décision de Riga).
- Il va aussi de soi que nous devons être unis face aux tentatives de Moscou de nous diviser et que nous devons donc opposer à de telles prétentions une argumentation commune.

## ii. Vis-à- de la Russie

- Nous devons garder à l'esprit que le problème est complexe, global, et surtout qu'il est politique avant d'être stratégique, même si l'argumentation avancée par la Russie est formellement de nature stratégique.
- Il s'en suit, comme première conséquence, qu'il sera probablement difficile d'amener la Russie à changer de position dans le cadre d'une discussion limitée au seul dossier des antimissile et à la problématique stratégique, puisque la vraie question pour les Russes ne se situe sans doute pas là.
- Ce que veut la Russie c'est de se voir reconnaître un statut de partenaire égal des États-Unis. En fait elle cherche à obtenir de Washington principalement - mais en mobilisant dans la mesure du possible, via l'OTAN, la force de conviction de ses alliés - un certain nombre de gestes allant dans le sens d'une globalisation politique du dossier anti-missile. Ceci passe tout d'abord par la reprise du dialogue stratégique «à deux» et ensuite par le règlement d'un contentieux plus général dont l'origine réside dans ce qu'on appelle l'unilatéralisme américain.

- La question ne se résume donc pas aux missiles mais elle englobe l'ensemble de la relation Moscou - Washington. A l'unilatéralisme américain, Moscou tente d'imposer l'unilatéralisme russe.
- Un débat stratégique limité à la problématique anti-missile avec Moscou risque de ne pas nous mener très loin. Les Russes savent d'ailleurs que nous sommes prêts à faire, en tant qu'alliance, les concessions nécessaires en matière de mesures de transparence et de confiance qui devraient en principe leur donner les garanties de sécurité auxquelles ils peuvent légitimement prétendre. Enfin Moscou n'est probablement pas non plus sérieusement intéressée, pas plus que Washington d'ailleurs, à s'intégrer dans un système commun (allié) de défense dans lequel le commandement serait partagé. Il n'y a donc guère de marge de manœuvre.
- Les véritables contreparties pour un acquiescement russe à un déploiement américain se trouvent ailleurs sur le terrain politique. Le problème est que les alliés européens n'ont pas eux-mêmes en main les clés d'un possible dénouement à ce niveau. En effet, nous ne devons pas entretenir l'illusion que nous serions par rapport aux Russes de vrais interlocuteurs. Nous sommes au mieux des intermédiaires plus ou moins utiles selon le sens dans lequel nous sommes prêts à relayer leurs préoccupations à Washington.

## Conclusions

Nous sommes dans une situation inconfortable et celle-ci pourrait bien le devenir encore plus à mesure que les deux principaux protagonistes voudront faire monter les enchères. Raison de plus pour s'en tenir, à ce stade, aux vrais enjeux et d'éviter des inutiles querelles d'école. Ces enjeux se résument finalement à quelques considérations objectives :

Il est un peu court de dire, comme les Russes, que la menace n'existe pas ou qu'elle n'est pas actuelle. Toute porte à croire au contraire qu'elle le deviendra. Ce n'est de toute façon pas aux Russes qu'il appartient de répondre à notre place.

Ce qui doit primer pour nous c'est l'unité de l'Alliance ; en conséquence nous sommes tous concernés par la décision sinon par le déploiement. Ce n'est pas la première fois que nous sommes confrontés à ce type de décision qui nécessitera la compréhension de tous.

Nous devons réfuter les arguments stratégiques russes dans la mesure où ils sont dépassés, mais faire preuve de la compréhension nécessaire par rapport à leurs préoccupations politiques ; ce qui ne veut pas dire non plus que nous soyons prêts à « remonter le temps ».

Nous devons faire valoir que la Russie a sa place dans tout système de sécurité européen ; encore faut-il qu'elle le veuille autrement qu'en ressuscitant les fantômes d'un passé révolu.

Nous n'en sommes pas encore à l'heure des choix. Mais l'histoire nous a appris spécialement dans le domaine antimissile que le temps est un facteur important et que, surtout, rien n'était écrit à l'avance.

En définitive, le vrai choix ne sera pas principalement basé sur des considérations techniques ni même opérationnelles. Il s'agira de mettre dans la balance le gain potentiel de sécurité

pour l'Alliance vis-à-vis d'une menace tierce d'une part et le dommage politique éventuel d'une décision unilatérale sur le plan des relations avec la Russie de l'autre. Si la question est facile à formuler, la réponse est plus difficile à donner. Et ce d'autant plus qu'elle risque d'être subjective car les enjeux sont peu quantifiables dans la mesure où ils relèvent de la politique plutôt que, c'est là le paradoxe, de la sécurité mutuelle de l'Alliance et de la Russie qui, elle, ne devrait pas être militairement affectée par une décision quelle qu'elle soit. Pour reprendre — en le transposant dans son nouveau contexte russo-américain plutôt que transatlantique — le langage kissingérien, la relation Otan-Russie s'apparente à une forme de *troubled partnership*, soit un progrès notable par rapport à la guerre froide où il s'agissait de notre survie.

*Pierre-Etienne CHAMPENOIS is Senior Researcher at EGMONT – The Royal Institute for International Relations*